

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 409

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 2 de cet article, après les mots :

« ou d'enseignement supérieur »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.